

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 698

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

À l'alinéa 46, substituer aux mots :

« ces dons »

les mots :

« ce don ou de cet accueil ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le début de l'alinéa le manifeste, la loi ne connaît pas le don d'embryon mais l'accueil de ce dernier. Il convient donc d'employer le vocabulaire adéquat.